

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions et complétée par les lois 82-623 du 22 juillet 1982 et 83-8 du 7 janvier 1983 ;
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.06 relatifs aux pouvoirs de police et de la circulation des Maires ;
- VU le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} partie et notamment l'article R411-8 définissant les pouvoirs de police des Maires ;
- VU le Code de la voirie routière ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1) approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifié ;
- VU la demande présentée par FORT ET FILS - 25, Chemin de l'Armurié - 31 770 COLOMIERS, à l'effet d'obtenir l'autorisation de stationner un camion pour la livraison et la manutention de coffres, pour le compte de la caisse d'épargne, au n°16 Boulevard Mestadier le lundi 4 juin 2018 de 7 h 00 à 19 h 00.

CONSIDERANT que cette livraison ne doit pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'elle nécessite la mise en place d'une réglementation du stationnement,

ARRETE

- Article 1 :** La livraison dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :
- Article 2 :** Pendant la durée de la livraison, une autorisation de voirie est donnée pour le stationnement du camion de livraison le lundi 4 juin 2018 de 7 h 00 à 19 h 00, selon le plan ci-joint.
- Article 4 :** Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le quinze mai deux mille dix-huit.

Destinataires :

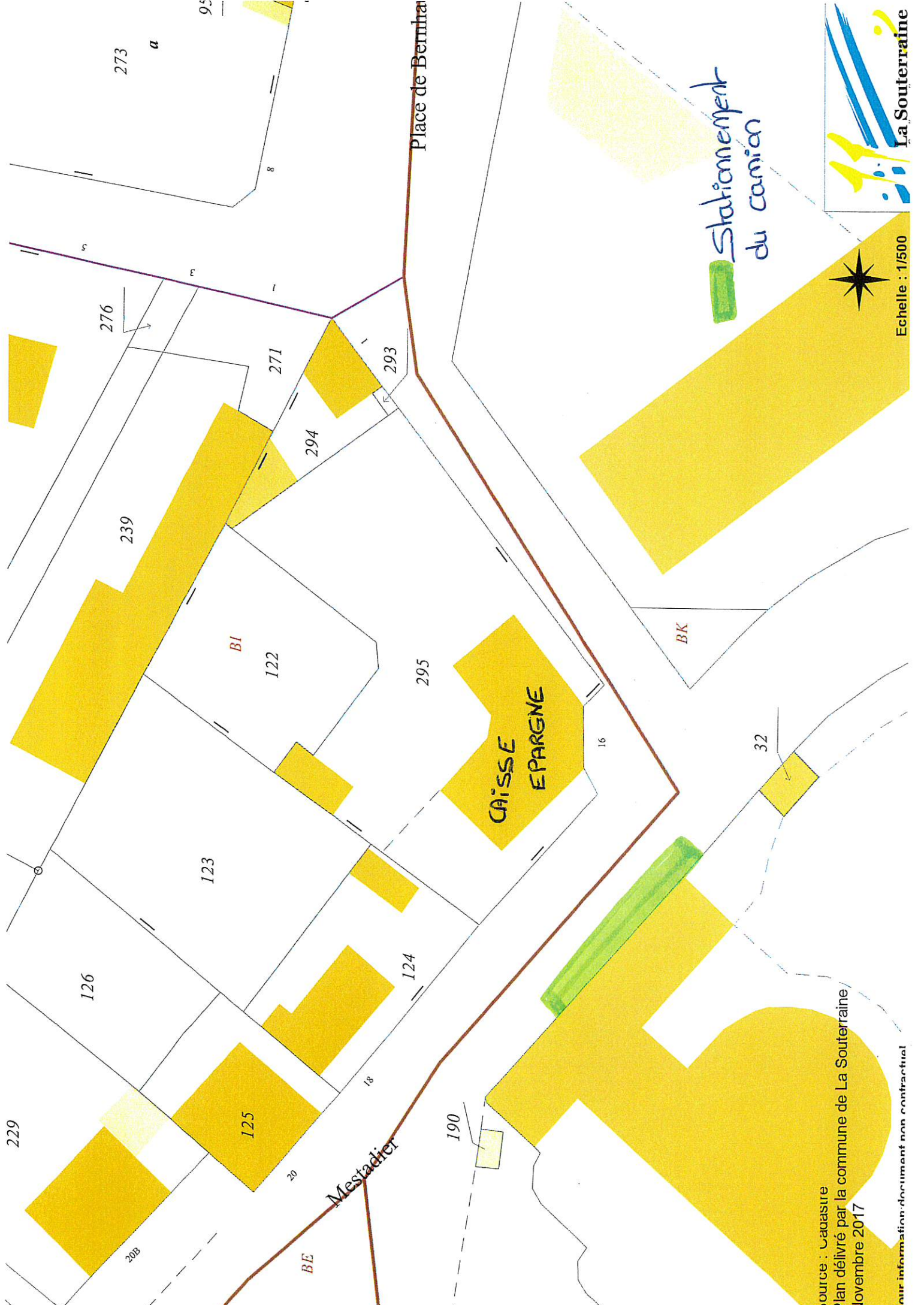
- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Monsieur Le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- FORT ET FILS.

Pour le maire & les.....
Adjoint(s) empêché(s)
Et par suppléance
Le...^{1er}...^{ème} adjoint
Etienne LEJEUNE



Le Maire,

Jean-François MUGUAY



Source : Cadastre
Plan délivré par la commune de La Souveraine
Novembre 2017
Pour information, document non contractuel



Stationnement
du camion

Echelle : 1/500



Place de Bernha

Mestacher

CAISSE
EPARGNE

273

a

95

8

5

276

3

271

294

293

239

BI

122

295

BK

16

32

123

124

126

18

125

20

BE

190

229

208